



Gérer une crise face à une situation accidentelle à l'aide d'un POI

Objectifs de la formation :

Former les acteurs de la cellule de crise à la mise en œuvre du POI de l'entreprise dans le cadre d'une situation accidentelle.



Public visé

L'ensemble des acteurs de la chaîne de commandement identifié dans le POI



Pré requis

Plan d'Opération interne validé et en service



Durée

14h00 soit 2 jours



Lieu

Sur votre site ou en centre de formation

Connaissances théoriques :

- › Le plan opération interne : cadre réglementaire, constitution
- › Les objectifs et les implications du déclenchement du POI
- › Les différentes fonctions en interne établies dans le POI et les acteurs externes : rôle, mission, responsabilité
- › Les documents opérationnels du POI de l'entreprise : fiches réflexes
- › La prise de décision en situation d'urgence
- › Les outils d'aide à la décision
- › Un outil graphique de communication

Mises en situation :

- › Mises en situation de gestion de crise, en salle, à partir des scénarios du POI de l'entreprise

Méthodes pédagogiques :

- › Exposés interactifs, jeux de rôles, études de cas, mises en situation

Moyens mobilisés :

- › Cellule de crise
- › Les outils de gestion de crise de l'entreprise et /ou la mise à disposition des outils IFOPSE

Conditions de réalisation pour une formation efficace :

- › Mise à disposition du POI et des documents opérationnels 1 mois en amont de la formation pour appropriation et préparation des scénarios d'exercices
- › *IFOPSE s'engage et garantit le respect de la confidentialité de ces documents*
- › Une visite de vos installations sera organisée avec le formateur au préalable de la formation



Modalités d'Evaluation

Mises en situation



Profil de l'intervenant

Formateur compétent dans le domaine de la gestion de crise, connaissance et maîtrise des méthodes d'analyse de risque, d'élaboration des Plans d'Opération Internes



Nous étudions au cas par cas les possibilités d'accessibilité pour le personnel en situation de handicap.



Tarif, délai d'accès et modalités d'inscription : nous consulter